

CR du CAC du 1^{er} novembre 2020

Le CAC élu lors de l'AG du 17 octobre s'est réuni par visioconférence le 1^{er} novembre de 16h à 18h30.

Il a été convoqué en urgence le 29 octobre suite à l'annonce du reconfinement. Le créneau horaire a été choisi par framadate adressé aux membres du CAC. Les membres du nouveau CAC étaient invités et ainsi que Sophie H. et Martine L. représentantes légales de la Coop jusqu' à la date du CAC.

Présents au CAC :

Hervé B., Jeremy C., Chantal D., Dominique D., Yvan F., Christine G., Odile J., Benjamin L., Martine L., Soizic M., Marion M., Brigitte P., Camille T., Stephany R., Sabine C.

Absents excusés :

Monique P., Richard T., Lise V., Sophie H, Francis G.

Organisation :

Le CAC est animé par le groupe Monépi (animation Benjamin L., rédaction CR Hervé B.).

Ordre du jour

Il a été transmis le 31 octobre avec pour principaux sujets :

Le nouveau CAC - Ouverture Coop pendant le confinement – Gestion de la messagerie – Nomination des représentants légaux – Préparation AGE – Relations avec les paniers solidaires – Gestion des clés – Coop 'Infos – Points divers.

Le nouveau CAC

Le nouveau CAC élu lors de l'AG du 17 octobre comporte 19 membres dont 3 suppléants. Le CAC accueille 15 nouveaux membres et seulement 4 membres du précédent CAC. Un petit temps de rodage sera sans doute nécessaire pour prendre en charge les différentes activités où le CAC intervient. Les anciens membres du CAC apporteront leur concours dans la reprise de leurs activités par les nouveaux.

Ouverture de la Coop pendant le confinement

Le CAC a informé les adhérents le 29 octobre du maintien d'ouverture de la Coop par un mail Monépi.

La limitation du nombre de personnes dans le local est de 6, pour toutes activités. Les règles de distanciation, d'utilisation de gel hydro alcoolique, de nettoyage du local seront rappelées, affichées et doivent être respectées. Pour se rendre à la Coop ou la quitter les épiciers assurant une permanence

doivent remplir leur attestation individuelle avec le motif « déplacements pour effectuer des achats... ».

L'activité Frais est maintenue.

Le groupe Maintenance se rendra au local de la Coop dès le lundi matin pour opérer avec les épiciers les aménagements utiles au maintien de la plus grande distanciation possible. Gel et masques devront être commandés à nouveau pour rehausser le stock (à voir avec Florence T et Michele R.).

Au vu des désistements observés dans le planning épicier un sondage sera adressé début novembre aux adhérents avec 2 alternatives de réduction de planning : l'une avec ouverture 6 jours sur 7 et une seule permanence le mercredi, l'autre avec 3 jours d'ouverture dont vendredi et samedi. Un appel à participation sera lancé pour la tenue des permanences.

La mise en œuvre du scénario voté se fera mi-novembre.

La réduction du nombre d'épiciers à 2 pendant le confinement sera étudiée si nécessaire.

Gestion de la messagerie

Les membres du CAC ont tous accès à la messagerie de la Coop. Tous ne l'ont pas encore utilisée et la prudence est requise lors de ses premières utilisations. Cette messagerie, associée au site de la Coop Singulière, permet l'échange de mails entre la Coop et les adhérents, les fournisseurs, les institutions, les partenaires, et autres organismes, et au sein même des différents groupes de la Coop. Des listes diverses y sont gérées (adhérents, CAC, divers groupes, etc.) et des dossiers permettent de classer les mails (CAC, AG, groupes, comptabilité, etc.). Sophie H. et Martine L. se chargent aujourd'hui de tous ces aspects et passeront bientôt le relais.

La consigne suivante est donnée : après lecture d'un message indiqué « non lu » (en noir gras) il faut repasser le message à l'état « non lu » jusqu'à ce qu'il soit traité et classé.

Dans un premier temps Benjamin L. et Camille T. vont suivre quotidiennement les mails relatifs aux adhésions (demande d'adhésion, confirmation d'adhésion, questions sur le planning, participation horaire, résiliation, etc.). Martine L. et Sophie H. assureront le relai avec eux dès la semaine prochaine.

La question d'utiliser un outil collaboratif pour la communication interne autre que le mail est débattue. Au vu de l'expérience à acquérir par le nouveau CAC sur la messagerie existante, cette possibilité est écartée pour le moment pour le CAC. Les groupes peuvent faire usage de telles solutions s'ils le souhaitent.

Nomination des représentants légaux

Le CAC s'informe auprès de Martine L. des tâches et responsabilités effectives des représentants légaux. Celle-ci insiste sur la distinction entre les responsabilités liées à la fonction et les tâches que Sophie et elle-même effectuaient et qui peuvent être effectuées par d'autres. Le CAC approuve la distribution en son sein des tâches opérationnelles liées à la vie de la Coop, qui ne sont pas directement

liées à la fonction de représentant légal. Ainsi les rôles, fonctions et activités peuvent être mieux répartis au sein du CAC.

A l'issue de cette discussion 2 membres du CAC, Benjamin Lariotte et Chantal Delsart, se portent candidats à la fonction de représentants légaux de l'association « Les amis de la Coop Singulière ».

Un vote du CAC approuve à l'unanimité des présents leur nomination :

- Benjamin Lariotte est nommé président de l'association
- Chantal Delsart est nommée vice-présidente de l'association

La délégation de signature pour les chèques et les virements de la Coop déjà accordée à Françoise Villac auprès de la Banque Populaire est maintenue.

Sophie Hézard et Martine Loiseau signaleront le changement de représentants légaux de la Coop aux correspondants ou services et administrations concernés.

Le CAC décide aussi d'adresser un message à Nicole M. et Laure T. qui s'étaient proposées pour ces postes en cas d'absence de candidats. Cette situation avait été débattue en AG et le débat avait souligné la non-conformité de leur proposition par rapport aux statuts.

Préparation Assemblée Générale extraordinaire

L'AG du 17 octobre s'est terminée sur la mission confiée au CAC d'organiser une AGE au plus tôt, en vue d'adapter les statuts de l'association (plus précisément l'article 7) pour permettre d'associer davantage et plus fréquemment les adhérents aux propositions ou décisions impactant la vie ou les activités de la Coop.

Le CAC entamera une rédaction de cet article avec pour objectif un état d'avancement suffisant à mi-novembre pour convoquer une AGE à mi-décembre. Si nécessaire, en raison d'une poursuite du confinement ou de restrictions de réunions, cette AGE pourrait être repoussée à janvier 2021.

Cette révision des statuts avait déjà été étudiée en octobre 2020 et une première version du futur article 7 avait été établie en vue de l'AGE prévue le 17 octobre et repoussée en raison des restrictions sanitaires. Hervé se propose d'apporter des compléments sur cet article. La version aménagée sera communiquée au CAC avant le 10 novembre pour être discutée, affinée au sein du CAC et éventuellement adoptée.

Relations avec les paniers solidaires

Alessandra et Jérémie ont rencontré Raphaël de l'association « les paniers solidaires ». Jérémie ne pouvant se connecter Marion donne quelques éléments sur cette rencontre.

Une alternance des distributions de frais toutes les semaines entre Coop et Paniers solidaires est souhaitée. La Coop étudiera, notamment au sein du groupe Frais, comment mener des actions ensemble et soutenir mutuellement nos initiatives (par exemple : hébergement de distribution dans notre local, achat en quantité par la Coop auprès des paniers solidaires et distribution au détail à la

Coop, etc.). Des actions concrètes s'ensuivront après la réunion du groupe frais programmée le 11 novembre.

Gestion des clés

Elle sera dorénavant assurée par Camille T. et Odile J. Les nouveaux groupes représentés au CAC et approuvés lors de l'AG (groupe « Vrac » et groupe « Cahier des charges ») seront intégrés au tableau de répartition des ouvertures / fermetures après concertation avec leurs membres. Le groupe « ASPS » en sera retiré après concertation avec Natalie F.

Points divers

- Le CR AG, ses annexes, le nouveau règlement intérieur seront chargés sur le site de la Coop Singulière.
- Dans Monépi le tarif des adhésions votées AG a été modifié et s'applique dès le 1^{er} novembre 2020.
- Le mail Monépi adressé à un coopérateur venant d'adresser sa demande d'adhésion - en s'inscrivant sur Monépi - va être modifié (par le groupe Monépi) pour se référer au règlement intérieur.
- Un inventaire papier des produits du local, par fournisseurs, et par roulement d'au plus 2 intervenants, sera réalisé le jeudi 5 novembre. Daniel effectuera la saisie dans Monépi avant l'ouverture de la Coop le soir.
- C'est aujourd'hui Marie-Noelle C. qui s'occupe du planning Monépi.

Coop'Infos

Il sera adressé aux adhérents avant le 6 novembre. Les groupes du CAC sont invités à soumettre leur proposition de textes au groupe Coop'infos.

Planning des CAC

L'organisation des réunions du CAC est discutée. Le CAC se réunira mensuellement, entre le 10 et le 17 du mois. Chaque mois un framadate sera adressé aux membres du CAC pour en fixer la date. Les référents CAC qui pourront y assister s'inscriront sur le créneau CAC ouvert dans le planning Monépi. Ils pourront se faire représenter en cas d'absence. Leurs remplaçants ou suppléants s'inscriront aussi dans le planning.

Le CAC sera organisé (envoi de framadate, préparation ODJ, animation, rédaction CR) à tour de rôle par les différents groupes.

Le groupe Com est en charge de l'organisation de la réunion CAC de décembre.

Chaque trimestre un CAC dit « ouvert » sera organisé.

Le CAC se termine à 19 heures.